



CONFÉRENCE INTERCANTONALE
DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE DE
LA SUISSE ROMANDE ET DU TESSIN

Secrétariat général

Faubourg de l'Hôpital 68
Case postale 556
CH-2002 Neuchâtel

Tél. 032 889 69 72
Fax 032 889 69 73
ciip@ne.ch
www.ciip.ch

Communiqué de presse du 29 avril 2020

REPRISE DE L'ENSEIGNEMENT PRESENTIEL LE 11 MAI: PRISE DE POSITION DES CANTONS ROMANDS

Les cantons romands de la conférence latine des directeurs de l'instruction publique (CIIP) ont pris acte du plan national de protection du Conseil fédéral pour la reprise de l'enseignement présentiel au niveau de la scolarité obligatoire. Ce plan formule le cadre et les contraintes à respecter en termes de mesures de protection et d'hygiène. Ce n'est que dans le respect de ces conditions que l'enseignement présentiel peut être réintroduit à l'école obligatoire. Assumant sa responsabilité sanitaire, le Conseil fédéral a confirmé, le 29 avril, sa décision d'autoriser sur cette base la reprise de l'enseignement présentiel dès le 11 mai. Ce jour-là, les cantons récupèrent leurs compétences en termes d'organisation scolaire. Les cantons romands de la CIIP se sont concertés pour dégager des convergences qui permettent, à l'intérieur de l'espace romand, la réouverture des classes dans un climat serein. Touchés à des degrés variables par l'épidémie, ils disposeront aussi d'une certaine souplesse pour répondre aux besoins de protection des élèves et des enseignants dans leur contexte local et régional.

Les cantons romands se réjouissent d'un retour de l'école en présentiel. Ils rappellent toute l'importance du travail réalisé en classe et la relation pédagogique essentielle pour le développement des jeunes et pour la préparation de leur avenir, mission fondamentale de l'école. Si, avec la reprise de certaines activités professionnelles, les offres d'accueil parascolaire ou la permanence assurée par les écoles devront sans doute être augmentées pour ne pas mettre en danger les ainé.e.s, il importe avant tout de permettre aux enseignant.e.s de réellement déployer leur enseignement. Il en va non seulement de la progression des apprentissages des élèves, mais également de leur bien-être social et du rétablissement d'une meilleure équité, en particulier pour les élèves en difficulté d'apprentissage ou ne bénéficiant pas d'un cadre personnel des plus propices.

Tenus de respecter le Plan national de protection et pour autant que la situation sanitaire le permette, **les cantons romands visent la reprise de l'enseignement présentiel pour les cycles 1 et 2 (soit de la 1^{ère} à la 8^e année) dans des classes complètes au plus tard le 25 mai, après une phase initiale où l'enseignement sera donné en alternance à deux groupes restreints.** Cette étape est jugée souhaitable pour qu'enseignant.e.s et élèves partagent les mesures d'hygiène et les gestes barrière qui régiront durablement la vie quotidienne de toutes et tous dans le périmètre scolaire. Les services d'accueil scolaires seront renforcés pour prendre en charge les enfants sans solution de garde les jours où ils ne vont pas à l'école.

Le Plan de protection introduit l'idée de mesures préventives graduelles selon l'âge des enfants. La centralisation plus forte des écoles du cycle 3 (9^e à 11^e année) pose par ailleurs des difficultés spécifiques de transport des élèves. **Pour le cycle 3, les cantons romands envisagent donc un retour en classe progressif et évolutif et visent le rétablissement des classes complètes dès fin mai-début**

juin. Les premières semaines, l'enseignement sera dispensé dans des classes fractionnées ou à distance.

Les dispositifs d'enseignement à distance mis en place suite à la fermeture des écoles à la mi-mars restent pertinents pour assurer une continuité, en particulier pour les élèves qui ne pourraient rejoindre leur classe, notamment pour des raisons de vulnérabilité.

L'importance de ce retour en salle de classe est de **rétablir les liens sociaux** entre élèves et avec l'enseignant.e, **d'établir un bilan et de consolider les apprentissages réalisés** en vue de la reprise de l'année scolaire prochaine 2020-2021 et de permettre aux enseignant.e.s, corollairement aux élèves, d'identifier les **nouveaux apprentissages** qui pourront désormais être accompagnés en salle de classe. L'enseignement-apprentissage reste prioritaire, soutenu par des phases **d'évaluation formative**, les conditions de promotion restant du ressort des cantons (conditions de promotion, d'orientation et de certification assouplies). En aucun cas, les élèves ne devraient être préjudicés par cette situation exceptionnelle.

Les **activités à privilégier en présentiel**, bien que très dépendantes de l'âge des élèves, devront être l'occasion de soigner les relations entre élèves, d'accompagner leurs émotions quant au vécu de la situation de crise et de travailler à la mise en place des mesures sanitaires en vigueur, ou encore de bénéficier des infrastructures diversifiées qu'offre l'école (espace sportif, salle d'expérimentation, d'activités créatrices, etc.). L'école pourra assumer un mandat pédagogique crucial dans la compréhension de la maladie et du développement de l'épidémie, ainsi que dans l'apprentissage et l'intériorisation par les enfants et les jeunes des règles d'hygiène et des gestes barrière. Pour les **élèves de 11^e année**, la préparation du projet scolaire ou professionnel devient une priorité, en particulier pour celles et ceux n'ayant encore pu le définir, trouver une solution, signer un contrat d'apprentissage ; une individualisation des appuis s'avèrera dans bien des cas nécessaire.

Contacts :

Jean-Pierre Siggen

Président de la CIIP, Directeur de l'instruction publique, de la culture et du sport (DICS) du canton de Fribourg.

c/o Michel Perriard, secrétaire général, 026 305 12 01/michel.perriard@fr.ch

Pascale Marro

Secrétaire générale de la CIIP, 079 750 21 15/pascale.marro@ne.ch

La CIIP

Fondée voici cent quarante ans, la CIIP est l'institution intercantonale de droit public chargée d'assurer la coordination et de promouvoir la coopération en matière de politique éducative et culturelle en Suisse romande. Le Tessin y est associé. La CIIP constitue la conférence régionale latine de la CDIP, sur la base du concordat intercantonal de 1970 sur la coordination scolaire. Son Assemblée plénière réunit les Conseillères et Conseillers d'Etat des huit cantons membres, en charge des Directions cantonales de l'instruction publique. Son secrétariat est établi à Neuchâtel et assume des fonctions d'état-major pour la Conférence et pour ses divers organes (voir <http://www.ciip.ch/>).